

Le Président

**Communication du Président du Conseil régional
à la Séance plénière
Réunions des 24 et 25 octobre 2012
Objet : Orientations Budgétaires 2013**

Conformément à l'article L 4311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un débat a lieu au Conseil régional sur les orientations budgétaires.

Ce débat a pour but d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire que la Région entend suivre dans la préparation du Budget primitif 2013, en tenant compte du contexte économique général, des informations financières connues au titre du projet de loi de finances, des évolutions juridiques induites par les divers textes adoptés par le Parlement depuis le vote du dernier budget, de l'impact des nouvelles générations de contractualisations signées par la Région et des évolutions réglementaires survenues depuis un an.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – LES PRIORITES DE L’ACTION REGIONALE

A – La Région mobilisée pour la croissance soutenable, l'emploi et la jeunesse

B – La Région, un bassin de vie dans un environnement préservé

C – Un nouvel élan aux politiques territoriales pour construire les espaces de solidarité dont notre région a besoin

II – LA REGION MAINTIENDRA UNE GESTION SAINTE ET RIGOREUSE DE SES FINANCES, DANS L'ATTENTE DE L'ACTE III DE LA DECENTRALISATION

A – Des marges de manœuvre qui resteront restreintes en 2013

B – 2013, une année de transition en attendant l'acte III de la décentralisation et la restauration d'une plus grande autonomie financière des régions

C – La préservation d'une gestion saine et rigoureuse des finances régionales

III - ANNEXES

Gestion pluriannuelle (annexe 1)

Soldes intermédiaires de gestion (annexe 2)

Comparaisons interrégionales (annexe 3 à 18)

INTRODUCTION

Le budget 2013 s'inscrit dans un contexte national et international contrasté. Nos concitoyens, à l'issue du débat démocratique du premier semestre 2012, ont fait le choix d'un nouveau Président et d'une nouvelle majorité parlementaire pour mettre en œuvre une politique de « redressement dans la justice ». L'espoir d'une autre politique est là, à rebours des orientations qui ont vu la France se dégrader sur le plan économique, sur le plan social, comme sur le plan financier. La France a fait le choix d'un nouveau destin, elle se mobilise pour agir et réussir.

La plupart des partenaires européens de la France applique des politiques d'austérité généralisées qui accentuent la crise. Alors que la récession frappe ou menace nos principaux partenaires économiques, la seule austérité ne saurait relancer la croissance.

Le nouveau gouvernement, en portant ses efforts dans l'éducation, la santé, la jeunesse et la sécurité, renoue avec le volontarisme et la justice sociale pour répondre à une situation d'exceptionnelle gravité. Des efforts exceptionnels sont conduits parallèlement pour réduire l'endettement de notre pays.

Dans ce contexte, la double ambition nationale du redressement des comptes publics et du rétablissement de la croissance entre en résonance avec l'action menée par la Région Centre.

D'une part, l'effort sur les finances publiques, rendu nécessaire par le niveau historiquement élevé de la dette, pas uniquement imputable à la crise, est inscrit dans les premières annonces du gouvernement. L'effort sera équitablement réparti : au-delà de l'Etat, toutes les administrations et les collectivités locales seront mises à contribution.

Les concours de l'Etat aux collectivités territoriales devraient être stabilisés en valeur. Pour mémoire, la Région Centre aurait perdu près de 12 millions d'Euros dès 2013, soit environ 48 millions d'Euros sur la période 2013-2016 si les mesures annoncées par le précédent gouvernement avaient été mises en place.

Ensuite, dans le cadre de l'acte III de la décentralisation, un pacte de confiance et de solidarité sera conclu entre l'Etat et les collectivités pour revoir leurs relations financières de manière globale. Les régions ont été particulièrement pénalisées par les transferts de compétences unilatéraux non intégralement compensés dans le domaine des lycées, des transports ferroviaires, et des formations sanitaires et sociales. La réforme de la fiscalité locale les a ensuite privées de toute autonomie fiscale et de toute ressource dynamique.

Ce pacte de confiance et de solidarité, au-delà d'un changement de méthode appréciable, laisse entrevoir la création de nouvelles recettes pour les régions et le renforcement de la péréquation entre l'Etat et les collectivités. Les effets pour les finances de la région devraient se manifester progressivement sur les exercices ultérieurs.

Dans les faits, la région doit donc poursuivre la gestion économe de l'argent public, et limiter le recours à l'emprunt nouveau afin de ne pas obérer les leviers d'action pour l'avenir, tout en maintenant un niveau important d'investissement.

D'autre part, le gouvernement entend redresser l'appareil productif par une action sur la compétitivité et la fiscalité des entreprises, par l'application d'une politique de relance de la croissance, et par la mise en place de la Banque Publique d'Investissement. Ces mesures, en permettant des synergies retrouvées entre les acteurs du développement, viendront optimiser et démultiplier l'action régionale en faveur des entreprises.

La Région Centre, consciente de l'ampleur des mutations économiques, sociales et environnementales en cours poursuivra et approfondira la mise en œuvre des mesures

d'avenir. Ces mesures, dès lors qu'elles concernent l'accès ou le retour à l'emploi, la qualification et la formation professionnelle, l'innovation ou la recherche, contribuent à améliorer la compétitivité des entreprises présentes sur le territoire régional. La Région agit aussi indirectement sur l'environnement financier des entreprises. Le partenariat innovant conclu avec la BEI, traduction concrète d'un engagement sans précédent dans une région française, témoigne de notre mobilisation dans ce domaine.

Au-delà, les investissements dans les transports, les mesures pour favoriser l'accès au logement, l'accès à la santé et la solidarité entre les générations et les territoires seront maintenus. L'action en faveur de la transition énergétique et du développement de l'économie verte sera poursuivie. Dans les faits, la région préservera sa capacité d'investissement à hauteur de 290 M €, parce qu'investir en région c'est soutenir le tissu économique et préserver l'emploi régional.

Enfin, la Région participera autant que possible de l'effort pour le maintien du pouvoir d'achat, en contenant en 2013 la hausse de la fiscalité à celle de l'inflation, ou en aidant par des mesures spécifiques les lycéens, les apprentis, les étudiants ou les salariés usagers du TER.

L'enjeu du Débat d'Orientation Budgétaire concerne à la fois les ressources du budget et la capacité de la Région à prioriser ses dépenses. En 2013, plusieurs réformes concerneront les compétences et les ressources régionales. Nous sommes à la croisée des chemins, et le budget 2013 est un budget de transition, encore marqué par les choix passés, et pas encore porté par le souffle des réformes en préparation.

Dans ce cadre, le choix de limiter le recours à l'emprunt nouveau et de préserver un niveau élevé d'investissement implique, pour maintenir l'équilibre, la plus grande vigilance sur les dépenses d'intervention. Néanmoins, la Région Centre, premier partenaire des collectivités locales, entend réaffirmer sa solidarité au service de toutes les collectivités. L'année 2013 sera ainsi celle d'une nouvelle étape pour les politiques territoriales.

Parallèlement, sans attendre la création de nouveaux outils financiers, la Région recherchera, si la réalité des marchés financiers le rend nécessaire, de nouveaux modes de financement de ces investissements sous forme d'émission obligataire, auprès des particuliers et auprès d'investisseurs institutionnels.

Le budget 2013 est particulièrement contraint. La Région entend maintenir ses interventions essentielles pour répondre à l'urgence économique, sociale et environnementale. Ces efforts exigeront donc un encadrement très strict de nos dépenses de fonctionnement et le financement de nos mesures d'avenir par des redéploiements de crédits.

Comme l'année dernière, nous construirons le budget en étant économes, soucieux de limiter l'endettement, même si nous sommes encore dans un niveau inférieur à la moyenne des régions, et en priorisant les dépenses d'avenir, de solidarité et de cohésion sociale.

François Bonneau
Président de la Région Centre.

I – LES PRIORITES DE L’ACTION REGIONALE

A – La Région mobilisée pour la croissance soutenable, l’emploi et la jeunesse

Avec 110780 demandeurs d’emploi fin juillet 2012 soit une augmentation de 9,6 % de ce nombre depuis un an, la région Centre connaît un niveau de chômage moins important qu’au niveau national. Les jeunes représentent 17,7 % et les plus de 50 ans 21,4 % des demandeurs d’emploi régionaux. Ces chiffres reflètent concrètement l’atonie de la croissance même si le niveau du chômage continue d’être inférieur à la moyenne nationale.

Pour la Région, la priorité sera de renforcer son action en matière de développement économique et en matière d’exigence environnementale. Soutien direct lorsque cela est nécessaire pour reprendre ou créer une entreprise, ou pour structurer une filière, mais aussi soutien indirect en mobilisant des outils d’aide au financement à fort effet de levier. Notre accompagnement auprès des entreprises se traduira par une anticipation et un meilleur suivi des situations difficiles, comme par un engagement total de la région dans la recherche et l’innovation. Nos actions seront ciblées pour faciliter le développement de l’économie verte en région Centre.

La situation sur le front de l’emploi est préoccupante. Les orientations nationales, tant sur la création du « contrat de génération », sur la mise en place du dispositif des « emplois d’avenir », que l’ambition nationale de rénovation thermique de l’habitat faisant largement appel aux compétences des entreprises locales, ouvrent des perspectives nouvelles que la région compte saisir et amplifier pour consolider et développer l’emploi régional.

L’emploi des jeunes est en particulier marqué par une forte précarité et un taux de chômage élevé. La jeunesse est au cœur des compétences historiques de la région. Nous poursuivrons l’investissement fort dans les lycées, dans l’apprentissage, nous accompagnerons les jeunes parce que l’idée de génération sacrifiée nous est insupportable.

Nous accompagnerons les salariés et les demandeurs d’emploi en accentuant nos actions dans la formation professionnelle avec notamment la priorité à des formations réactives répondant aux situations des chômeurs comme à celles des entreprises. C’est le premier bouclier contre le chômage, et nous rechercherons les leviers les plus efficaces en adaptant nos dispositifs aux besoins des salariés et des entreprises de la région.

Des synergies seront trouvées en additionnant les volontés politiques, en mobilisant les acteurs du territoire et en combinant les dispositifs nationaux et régionaux.

1/ le développement économique et l’exigence environnementale, clés de voûte de l’emploi régional :

a/ Le soutien au développement de l’emploi dans les entreprises

La Région accompagnera la création et la transmission des entreprises, ainsi que leur développement en poursuivant les dispositifs spécifiques d’aide à l’export ou d’aide à la formation.

Un axe important concerne le soutien à l’artisanat et aux PME, premiers employeurs de France, dont les besoins spécifiques appellent des réponses souples et adaptées. Le CAP artisanat développement, voté en 2012 prendra ainsi son plein effet en faveur de dossiers porteurs de créations d’emploi.

La Région agit également sur l’emploi en encourageant l’exigence environnementale. L’ampleur des travaux à effectuer pour améliorer l’efficacité énergétique des logements constitue un gisement d’emplois.

Un grand programme de rénovation thermique concernant 1400 logements sociaux pour 6,5 Millions d'Euros sera lancé. Parallèlement, 20% des budgets des futurs contrats territoriaux sera consacré à la rénovation thermique des bâtiments.

Un programme de rénovation et de mise aux normes des résidences de tourisme social sera entrepris en 2013.

En agissant pour réduire les consommations d'énergie et développer l'emploi, nous dessinons les contours d'une croissance soutenable et durable.

b/ Des outils financiers innovants au service de l'économie verte

Le dispositif de prêt bonifié « Prévéo » sera opérationnel en 2013, après la signature du partenariat entre la Région Centre, deux établissements bancaires et la Banque Européenne d'Investissement. Cet outil améliorera les conditions d'emprunt des entreprises porteuses de projets de production locale d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie dans le bâtiment.

Ce partenariat va permettre un effet de levier de 300 millions d'Euros dans l'économie verte sur le territoire de la région. Il ouvre une nouvelle approche d'intervention régionale en faveur de l'environnement financier des entreprises ou des collectivités porteuses de projets relevant de l'économie verte.

Cet effort de 300 millions d'Euros, sans précédent dans notre région, équivaut à une année d'investissement régional : il doit permettre l'émergence et le développement d'acteurs locaux de la transition énergétique.

Parallèlement, la Région exploitera les nouvelles possibilités de financement offertes par la Banque Publique d'Investissement au bénéfice de l'économie verte.

c/ La structuration des filières tertiaires, industrielles et agricoles

La Région accentue son effort pour structurer toutes les filières.

En 2013 des efforts seront portés en faveur de l'économie créative pour tirer profit de l'existant et rendre notre territoire plus attractif pour ces professions créatrices de produits à forte valeur ajoutée.

L'action en faveur des clusters et des pôles de compétitivité sera poursuivie.

Alors que nos CAP couvrent l'ensemble des filières agricoles régionales, la poursuite de leur renouvellement concernera en 2013 les CAP ovins, caprins, viande blanche, équin, apiculture, et horticulture légumes.

Notre soutien à l'agriculture se confirmera par ailleurs avec la création d'un fonds de secours mutuel.

La filière des énergies renouvelables sera soutenue.

d/ Les emplois non-délocalisables et les synergies avec le gouvernement

L'objectif ambitieux d'atteindre « 10000 emplois non délocalisables », créés, maintenus, ou induits grâce à des financements de la région sera poursuivi et amplifié. Ces emplois sont situés à la fois dans le secteur associatif, grâce aux CAP'ASSO, et dans les TPE et les PME.

Nous veillerons à ajuster le cadre d'action régional en complémentarité et en synergie avec les « emplois d'avenir » qui entreront en vigueur en 2013. Pour mémoire, cette mesure nationale est destinée aux jeunes sans diplômes de 16 à 25 ans, en particulier dans les zones urbaines ou rurales les plus marquées par le chômage. Les « emplois d'avenir » nous permettront d'être encore plus ambitieux dans le soutien des activités créatrices d'emploi et à forte utilité sociale ou environnementale.

De même, à l'issue des négociations entre les partenaires sociaux, le gouvernement mettra en place le « contrat de générations ». La région s'engagera pour faciliter l'accès des jeunes à ces emplois ainsi que leur formation en lien avec les OPCA.

Enfin les emplois créés ou maintenus par les chantiers de rénovation thermiques bénéficieront à l'artisanat et aux PME locales. Le gouvernement estime en effet qu'il existe 3 millions de logements individuels ou d'ensembles immobiliers moins de 10 appartements inefficaces thermiquement. La rénovation thermique passera par une multiplicité de petits chantiers locaux.

2/ la jeunesse, priorité nationale et régionale : les apprentis, les lycéens, les étudiants sont l'avenir de la Région

En 2013, la Région continue à s'investir fortement pour améliorer les conditions de vie et de formation des apprenants de la région.

a/ Les lycéens et apprentis

L'alimentation et la qualité de la pause méridienne est une des priorités. Parallèlement à la poursuite des travaux de self o Centre, la Région travaille en coordination avec les établissements pour augmenter la part de produits biologiques et locaux dans les repas. Une mission dans ce sens à été confiée à un professionnel de la restauration scolaire en lycée ; elle s'accompagne d'un travail de proximité sur les modalités d'achat et de confection des repas.

Afin que les services de restauration et d'hébergement restent accessibles à tous, et pour prendre en compte les difficultés rencontrées par les familles, la Région prévoit en 2013, une aide supplémentaire.

L'égalité des chances reste un des axes forts de nos politiques éducatives autant que d'investissement. C'est ainsi que 5 millions d'Euros sont consacrés aux travaux de mise en accessibilité des établissements, tandis que sont maintenues l'aide au 1er équipement, l'aide aux devoirs, la gratuité des manuels.

Enfin la Région continue son travail de rénovation et d'efficacité énergétique des locaux, et à la constitution d'un réseau de thermiciens au service des établissements.

Concernant l'apprentissage, la Région poursuit son effort aussi bien dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Moyens signé avec l'Etat que dans sa politique de droit commun.

b/ Les étudiants des formations sanitaires et sociales

La Région poursuivra son effort en injectant +800 000 euros pour les formations sanitaires et sociales : les quotas d'accès à la profession de kinésithérapeute seront augmentés, (+15 en septembre 2012 et +15 en septembre 2013), des formations d'aides soignants seront décentralisées sur le territoire régional (Le Blanc, Montoire...), les bourses sanitaires et sociales seront augmentées de 11% et à nouveau de 11% en septembre 2013 pour rejoindre le niveau des bourses du CROUS pour les échelons de 1 à 5.

L'investissement sera maintenu, notamment pour les locaux de l'IRFSS à Tours.

c/ Les étudiants de l'enseignement supérieur

La Région accompagne les étudiants dans leur réussite au travers de dispositifs adaptés à leurs besoins : MobiCentre, OrdiCentre ou mesure TER bac+ seront reconduits en 2013.

Le chèque complémentaire santé, favorisant l'accès aux soins chez les jeunes et les étudiants sera maintenu.

3/ « il n'est de richesse que d'homme », l'investissement dans la formation professionnelle est la meilleure arme contre le chômage :

L'emploi peu qualifié représente encore un emploi sur cinq au plan national. Le taux de chômage des salariés non qualifiés peut atteindre 29%. La Région, consciente que la qualification est la première garantie contre le chômage, adapte ses dispositifs de formation professionnelle pour répondre aux mutations socio-économiques en cours.

Le Contrat Régional pour l'Emploi et la Qualification, et le Pacte de Continuité Professionnelle, en articulation avec le programme régional de formation, permettent d'offrir une possibilité de formation à des publics divers. Ces dispositifs favorisent une meilleure (ré) insertion professionnelle, ils inscrivent les personnes bénéficiaires dans des logiques de parcours. La qualification professionnelle réduit les risques de chômage.

En 2013, ces mesures seront poursuivies et mises en cohérence avec le pacte pour la croissance et l'emploi et les nouvelles mesures en faveur du redressement économique de notre pays, notamment les Emplois d'avenir, les Contrats de génération, et l'ambition nationale de rénovation thermique de l'habitat.

4/ le soutien à la recherche et à l'innovation, la région tournée vers le futur et partie prenante de l'économie de la connaissance,

La région Centre amplifie son soutien à la recherche et au développement en maintenant l'ensemble de ses dispositifs existants (Appel à projet, Bourse doctorale, soutien au pôle de compétitivité...).

En lançant en 2012 un Appel à Manifestation d'Intérêt - AMI Ambition Recherche 2020, de un à trois projets pourraient être retenus pour un montant avoisinant le 10Millions d'€ par projet avec pour objectif le développement de la recherche, de l'innovation et de l'emploi en région. Le lien avec les entreprises est un élément décisif de cette démarche.

Les actions en faveur de l'innovation seront basées sur les contrats d'appui aux projets, et sur le « Diagnostic Innovation Croissance » en lien avec l'Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologie (ARITT).

En détectant les nouveaux projets d'innovation et en apportant aux entreprises un accompagnement adapté, la Région se donne les moyens d'entrer dans l'ère de l'économie de la connaissance.

B - La région, un bassin de vie dans un environnement préservé.

1/ la biodiversité, un nouveau levier de développement

La Région poursuivra son action en faveur de la connaissance de la biodiversité régionale par la mise en œuvre de l'observatoire régional de la biodiversité, porté par l'Ecopôle dont il est une des missions principales.

La Stratégie Régionale Biodiversité devra permettre en 2013 de préfigurer des actions en partenariat avec les acteurs du tourisme de nature, de l'éducation à l'environnement et les Parcs Naturels Régionaux.

En préservant la biodiversité nous protégeons nos concitoyens, nous leur permettons de vivre une vie *vivable*. A terme, la préservation de la biodiversité constituera aussi un atout pour les territoires où il fait bon vivre, et représentera un facteur d'attractivité supplémentaire pour le développement de la région.

2/ investir, développer le transport ferroviaire, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

La Région Centre agit en permanence pour le développement du transport ferroviaire pour répondre aux besoins de déplacement des habitants, aménager durablement le territoire régional, contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet et réduire la consommation des énergies fossiles.

Autorité organisatrice des transports régionaux de voyageurs, elle investit pour assurer la qualité du service public. En 2013 elle investira dans la modernisation des ateliers de maintenance de Montrouge qui assure l'entretien du matériel roulant de la ligne Paris-Chartres-Le Mans.

La Région poursuivra le programme d'investissements dans la modernisation des infrastructures ferroviaires dans le cadre de l'achèvement du Contrat de projets Etat/Région 2007-2013. Il s'agit des travaux pour la réouverture au trafic de voyageurs entre Chartres et Voves, premier tronçon de Chartres-Orléans, de la modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse avec la suppression de passages à niveaux dans l'Indre, et de l'achèvement de la remise en état de la ligne Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours.

La Région qui fait de l'intermodalité un des axes structurants pour le développement du transport public investit dans le renouvellement de la centrale de mobilité JV-Malin.

En développant le transport ferroviaire, la Région montre l'importance qu'elle accorde à l'exigence environnementale.

3/ faire de la transition énergétique inéluctable un atout pour notre région

La transition énergétique est en cours, et la Région s'est dotée d'outils de programmation (Plan Climat Régional et SRCAE) et d'intervention qui vont permettre de transformer cette contrainte en opportunité pour l'emploi et la qualité de vie des habitants. La Région s'est ainsi fixée un objectif ambitieux de réduction des gaz à effet de serre de 40% d'ici 2020 (base 1990).

Réussir la transition énergétique c'est améliorer notre efficacité énergétique : la Région encourage les économies d'énergie en soutenant les diagnostics des particuliers, en participant à la rénovation thermique des logements sociaux, en agissant sur l'isolation et les installations de chauffage des lycées, et en proposant un accompagnement pour travailler

sur l'amélioration des usages. Demain la Région affinera ses dispositifs pour les inscrire dans l'ambition nationale sur la rénovation thermique des logements.

Réussir la transition énergétique c'est aussi réduire notre dépendance aux énergies fossiles, vouées à disparaître. La Région est dotée, au travers du fonds d'investissement pour l'économie verte, d'une large palette d'outils pour soutenir les projets de production d'énergie renouvelable (fonds commun de placement, participation directe dans des SEM, ou fond de garantie) En 2013, le partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement, permettra de soutenir des projets de cogénération biomasse, de méthanisation, de photovoltaïque ou d'éolien.

Ces programmes auront un impact sur l'emploi régional. En anticipant aujourd'hui la fin des énergies fossiles, nous renforçons les atouts de notre territoire, et nous le préparons aux mutations à venir.

4/ ancrer les pratiques sportives et culturelles dans les territoires, pour favoriser l'emploi, l'émancipation des individus et créer du lien social.

a/ Le sport partout, pour tous

La Région, consciente du rôle social indéniable du sport et de son impact sur l'emploi, restera un partenaire de premier plan auprès des acteurs du mouvement sportif régional. Le sport en Région Centre représente plus de 626 000 licenciés (environ 25% de la population régionale), mais aussi 1060 associations sportives employeurs, soit 3188 salariés en 2010 et 1 522 ETP. Le bénévolat sportif, estimé à 18 millions d'heures par an, irrigue en profondeur le territoire et demeure un facteur de cohésion sociale fondamental.

Notre politique d'investissement en faveur de la rénovation d'équipements sportifs ou de la construction de projet d'avenir comme le Vélodrome du Creps de la Région Centre, qui sera inauguré en 2013, vise à améliorer la pratique et à élargir l'offre sportive régionale. Ces investissements permettent également à un grand nombre d'entreprises de BTP de maintenir un niveau d'activité économique et de préserver des emplois.

Sur le plan du haut niveau les conventions d'objectifs quadriennales pour la prochaine olympiade sont en cours d'élaboration, et seront signées avec les ligues courant 2013-2014.

b/ La culture pour tous, partout

Au titre de sa politique culturelle, la Région Centre portera une attention particulière en 2013 à l'art contemporain, à la créativité numérique et à l'aménagement culturel du territoire.

L'année 2013 sera marquée par l'inauguration du site des subsistances sur lequel le fonds régional d'art contemporain (FRAC Centre) trouvera sa place. La nouvelle formule de la manifestation Archilab permettra de proposer une programmation de niveau international.

2013 sera marquée par une nouvelle étape dans le cadre de la politique engagée par la Région Centre en faveur de la créativité numérique et de la diffusion de contenus culturels sur Internet. L'ambition est de créer un nouveau média interdisciplinaire qui permette de valoriser les ressources culturelles de notre territoire, de mutualiser les contenus et de favoriser les interactions entre les projets Web financés par notre collectivité. En bâtissant un écosystème numérique régional en synergie avec les acteurs culturels, en favorisant la diffusion de nouveaux contenus il s'agit bien de libérer l'accès à la culture numérique.

L'aménagement culturel du territoire constitue assurément le troisième axe pour lequel l'année 2013 sera déterminante. En effet et au regard des nouvelles priorités portées dans le

dispositif « projets artistiques et culturels des territoires », la Région Centre sera en mesure de contribuer à la mise en place de contractualisations sur de nouveaux territoires.

5/ dépasser nos frontières, la coopération plutôt que la compétition

Parce que nous sommes conscients que la coopération entre acteurs et entre territoires est une alternative durable aux relations fondées sur la concurrence, la Région poursuivra les actions entreprises dans les zones prioritaires d'intervention.

L'année 2013 sera marquée par la poursuite du programme d'appui au développement communal dans le Gorgol en Mauritanie. Ce programme bénéficiant dès 2013 d'un soutien substantiel de la part de l'Agence Française de Développement (2,3 millions d'Euros), il est envisagé de travailler sur les termes de référence d'une convention multipartite afin notamment d'assurer une bonne coordination des interventions respectives.

Par ailleurs, 2013 verra la mise en œuvre, au Maroc, du projet de coopération décentralisée intitulé « Développement d'un terroir de la région Meknès-Tafilalet par la valorisation d'un produit Plantes médicinales et aromatiques ». Cette opération a été retenue et sera cofinancée dans le cadre du fonds de soutien conjoint à la coopération décentralisée lancé par les gouvernements français et marocain.

C - Un nouvel élan aux politiques territoriales pour construire les espaces de solidarité dont notre région a besoin :

Depuis 1998, les interventions de la Région ont participé significativement à l'aménagement du territoire régional et se sont inscrits dans un objectif constant de solidarité et de cohésion territoriale. La Région a toujours accompagné les territoires dans l'optimisation de leurs potentialités à travers le financement d'équipements majeurs ainsi qu'en encourageant leur mise en dynamique par l'animation et la mise en réseau d'acteurs locaux, à l'instar du dispositif ID en campagne qui se verra généralisé au cours de l'année 2013.

Les acquis de 15 années de Politique Territoriale sont considérables.

Pourtant, l'évolution des besoins de nos concitoyens en matière de service, les nouveaux supports de la communication numérique, la nature des besoins exprimés en matière de logement, les enjeux de l'énergie, le contexte du développement économique pour les artisans, les PME, les services sont en évolution rapide et bousculent certaines priorités.

Le moment est donc venu d'écrire une page nouvelle et de mettre en œuvre une étape nouvelle pour les politiques territoriales.

1/ Elargir le dialogue avec les citoyens, les acteurs économiques et sociaux et les élus,

Les bassins de vie constituent le maillage de base du territoire régional. Ils correspondent à l'espace vécu et leurs périmètres sont ceux observés lorsque l'on considère la vie de nos concitoyens (espace pertinent de la mobilité domicile-travail, espace de référence pour la formation, les services, le développement économique...).

Le bassin de vie constitue, par définition, le périmètre adapté de réflexion et de déclinaisons opérationnelles du SRADDT permettant de mettre en tension les orientations stratégiques régionales avec le quotidien des habitants.

Il importe que la Région rende plus lisible la totalité des interventions qu'elle met en œuvre sur le territoire au-delà des contrats territoriaux. L'action conduite dans le cadre des compétences régionales en matière économique, de mobilité, d'éducation, de formation, de culture, doit en effet être située dans le cadre du projet de territoire dans lequel elle s'inscrit.

Les orientations partagées pour l'action, fruit d'une négociation préalable aux contrats doivent s'appuyer sur une réflexion stratégique partagée à l'échelle du bassin de vie, et traduite dans ses interventions territorialisées.

Il s'agit pour la Région, non pas d'imposer sa perception du territoire, mais de partager avec les acteurs locaux une vision commune de leur devenir. Afin d'asseoir la déclinaison opérationnelle de ces échanges, les orientations stratégiques et les priorités régionales, ainsi que les politiques et projets régionaux exprimés au niveau de chaque bassin de vie, constitueront « l'engagement de la Région sur le territoire ».

2/ Renouveler le processus contractuel,

L'« engagement régional » pourrait se décliner dans les différents contrats territoriaux et autres dispositifs régionaux qui servent d'outils de mise en œuvre. De fait, il s'agit d'inscrire les contrats territoriaux dans une dynamique partagée des priorités régionales et locales et de leur traduction dans les actions qui seront engagées et financées par la Région.

Les Agglomérations et les Pays constituent une maille reconnue et opérationnelle pour la définition et la priorisation d'un programme d'actions. Ils constituent les espaces de régulation pour l'équité entre les communes.

Compte tenu du renforcement des intercommunalités et du rôle des villes pôle de centralité dans le maillage du territoire régional, il semble utile que la négociation du programme d'actions et le suivi du contrat de Pays fasse place aux Communautés de Communes, à la ville pôle de centralité, et au PNR le cas échéant. Ce positionnement comme partenaires à part entière pourrait être formellement acté par leur qualité de signataires du Contrat de Pays.

Pour la Région animatrice du dialogue avec les territoires, l'impulsion et l'engagement partenarial et solidaire de la Région seraient ainsi mis en œuvre en lien avec l'ensemble des élus (Présidents de pays, Présidents d'agglomération, Présidents d'intercommunalité, Maires de villes moyennes, Conseils de Développement...).

3/ Décliner les priorités du SRADDT sur les territoires :

A ce jour, le premier bloc de priorités des Contrats territoriaux (Pays, Agglomérations) représente 60% pour les 17 Contrats de Pays de 3ème génération négociés et 62% pour les 2 Contrats d'Agglomérations signés) au-delà de l'objectif minimum de 35% fixé par la Région.

Ce premier bloc met en avant 7 thématiques obligatoires :

- Economie, Services/MSP, Habitat/rénovation urbaine, Energie, Mobilité, Paysages, Biodiversité, pour les pays,
- Economie, Habitat, Rénovation urbaine, Energie, Mobilité, Paysages, Biodiversité, pour les agglomérations.

Les thématiques « Tourisme », « Culture », « Sport », « Cadre de vie » et « Agriculture » sont optionnelles, en fonction des enjeux locaux.

Au regard des priorités partagées dans le SRADDT « Ambitions 2020 » il conviendra de leur donner toute leur place dans les futurs dispositifs contractuels, et de les rendre plus lisibles.

a/ Le Très Haut Débit :

La Région Centre a l'ambition d'atteindre une couverture minimum de 70 % de la population avec le très haut débit, d'assurer à tous les autres le « haut débit plus », et de garantir l'internet rapide pour tous. Elle souhaite se positionner comme un véritable partenaire des collectivités.

La mise en œuvre d'un programme aussi ambitieux passe par la concertation étroite et la mise en cohérence des initiatives notamment entre l'Etat, la Région dotée d'un SCORAN et les Départements en charge d'élaborer les SDAN.

La Région a exprimé toute sa volonté d'accompagner tous les territoires dans le déploiement du THD à travers notamment une contribution financière représentant entre 20% et 25% du coût public des projets départementaux et fléchés dans les conventions Région-Département, les Contrats de Pays et d'Agglomération.

b/ Le Logement :

Si le dispositif Cœur de Village avait bien rempli son objectif premier de banaliser le logement social en milieu rural grâce à la subvention générée pour l'aménagement d'espaces publics, ce lien financier n'était désormais plus adapté et commençait dans certains territoires à encourager la création de logements sociaux dans des territoires peu tendus.

Dans le cadre de cette réflexion globale des politiques territoriales, il importe de nous interroger sur les évolutions à mettre en œuvre dans le domaine du logement et sur le lien entre logement et espace public en zone rurale.

c/ la santé

Il s'agit d'un thème majeur à la croisée des enjeux de solidarité vis-à-vis de populations qui risquent de ne plus disposer de façon convenable de ce service de base et des enjeux liés à l'attractivité de nos territoires.

Le SRADDT et le Plan Urgence Santé rappellent l'attachement de la Région à un maillage optimal en services de soins (ambition régionale d'1 médecin pour 1 000 habitants), à l'amélioration de la formation (communauté hospitalière de territoire, formation aux métiers paramédicaux, télémédecine), ainsi qu'à la prévention et la promotion d'actions favorables à la santé des habitants de la région.

L'objectif est la réalisation d'au minimum 50 MSP ou centres de santé d'ici la fin 2013 dont 38 sont à ce jour financées, ainsi qu'une seconde tranche de 50 maisons de santé complémentaires permettant ainsi de couvrir l'ensemble du territoire régional.

d/ le Plan Climat Régional

Véritable enjeu d'avenir transversal, le Plan Climat Régional adopté en décembre 2011 fixe notamment l'objectif de réduire de 40% les Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2020. Les engagements pris récemment par le gouvernement dans le cadre de la conférence environnementale nationale viennent appuyer et conforter les dispositions votées en décembre 2011 par les élus régionaux. Economies d'énergie dans les constructions ou réhabilitation d'équipements publics, maintien et restauration de la biodiversité, protection ou amélioration de la qualité des eaux, urbanisme durable, limitation de l'étalement urbain, plans collectifs d'isolation des bâtiments publics et associatifs, rénovation thermique des logements... tels sont les sujets majeurs qui devront trouver une place centrale dans les nouveaux cadres d'intervention des contrats territoriaux rénovés.

II – LA REGION MAINTIENDRA UNE GESTION SAIN ET RIGOUREUSE DE SES FINANCES, DANS L'ATTENTE DE L'ACTE III DE LA DECENTRALISATION

A – Des marges de manœuvre qui resteront restreintes en 2013

Dans le contexte de détérioration de la conjoncture économique qui continuera de peser sur l'évolution de l'ensemble des recettes de la Région, celle-ci assumera comme l'ensemble des collectivités, sa part de participation au nécessaire redressement des comptes nationaux, dégradés par la crise.

L'année 2013 restera placée sous le signe de la contrainte pour l'évolution des recettes régionales, notamment avec le gel du montant des concours financiers de l'Etat (en volume cette fois et non pas en valeur comme depuis 2011 et 2012), des perspectives d'évolution limitée des impôts économiques, liées à la faiblesse des prévisions de croissance, mais également la recomposition inachevée des modalités d'accès à l'emprunt, en particulier du financement bancaire.

Comme l'ensemble des collectivités, la Région, anticipant une moindre progression de ses ressources, s'efforcera de contenir ses dépenses de fonctionnement pour dégager des marges d'autofinancement afin de maintenir son niveau d'investissement, favoriser le retour à la croissance et dynamiser l'emploi sur son territoire.

1) Une fiscalité toujours contrainte par le manque d'autonomie fiscale et la faiblesse du dynamisme des bases dans un contexte de crise

a/ La CVAE, une ressource fiscale limitée et peu dynamique

A l'issue de la réforme de la taxe professionnelle, les régions se sont vues privées de toute dynamique de recettes, de leur pouvoir de taux et de la capacité à utiliser la recette fiscale comme outil de politique publique. Plus que pour tout autre niveau de collectivité, la réforme de la taxe professionnelle a représenté un bouleversement fondamental : les parts régionales de taxe foncière sur le bâti et le non bâti ont été transférées aux départements et au bloc communal, et en lieu et place de la taxe professionnelle, les régions perçoivent désormais une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux télécoms et réseaux ferroviaires (IFER), des dotations de compensation des ressources de la taxe professionnelle (DCRTP) ainsi qu'un fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR).

Les régions ont hérité d'un **nouveau panier de ressources privé de dynamique**. Ainsi, le montant de la DCRTP étant figé dans le temps, le rythme d'évolution des ressources après réforme est d'autant plus faible que le niveau reçu au titre de celle-ci est élevé. Or, alors que la part FNGIR-DCRTP ne représente que 3% des recettes fiscales du niveau communal et 4% du niveau départemental, elle constitue 12% de celles des Régions, et jusqu'à 60% du nouveau panier de recettes de certaines Régions.

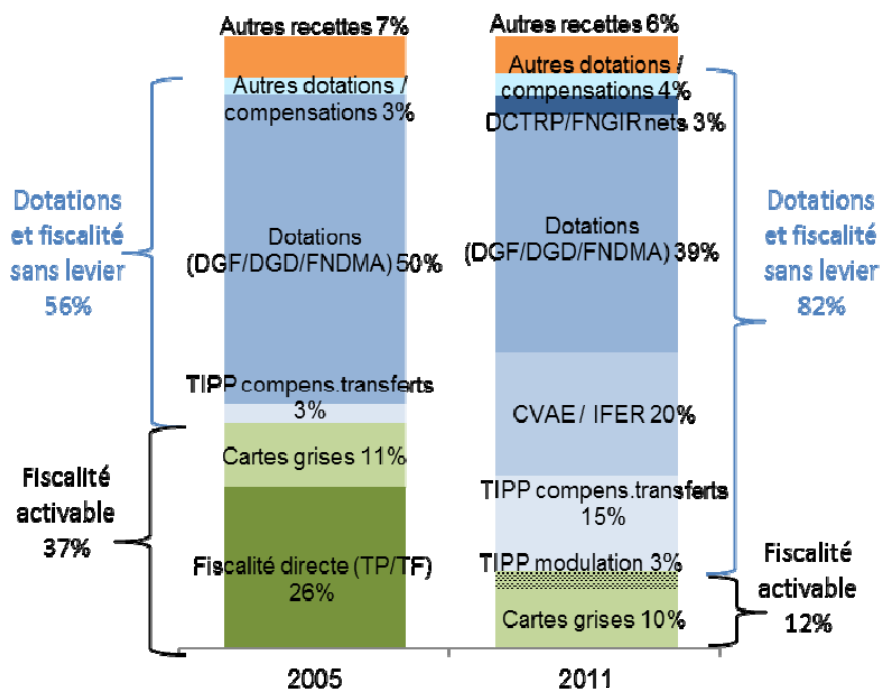
En second lieu, la dynamique des assiettes fiscales des ressources de remplacement est :

- soit **dépendante de la conjoncture, comme la valeur ajoutée dans le cas de la CVAE**, sachant que par ailleurs le mécanisme de plafonnement des compensations prive cette recette de dynamique à court terme pour la plupart des Régions ;
- **soit négative**, comme les répartiteurs de la boucle locale cuivre dans le cas de l'IFER « télécommunications ».

Les régions ont perdu leur pouvoir de taux sur la fiscalité directe. Alors qu'elles disposaient d'un pouvoir de taux sur les taxes foncières et la taxe professionnelle, elles ne disposent d'aucun levier sur leurs nouvelles ressources, constituées de dotations et de fiscalité à taux fixe (le taux de la cotisation CVAE étant fixé à 1,5% et les tarifs des IFER étant déterminés au niveau national).

Au total, la part des recettes avec autonomie fiscale dans le panier de ressources des Régions est passée de 37% à 12% entre 2005 et 2011.

Structure des recettes de fonctionnement

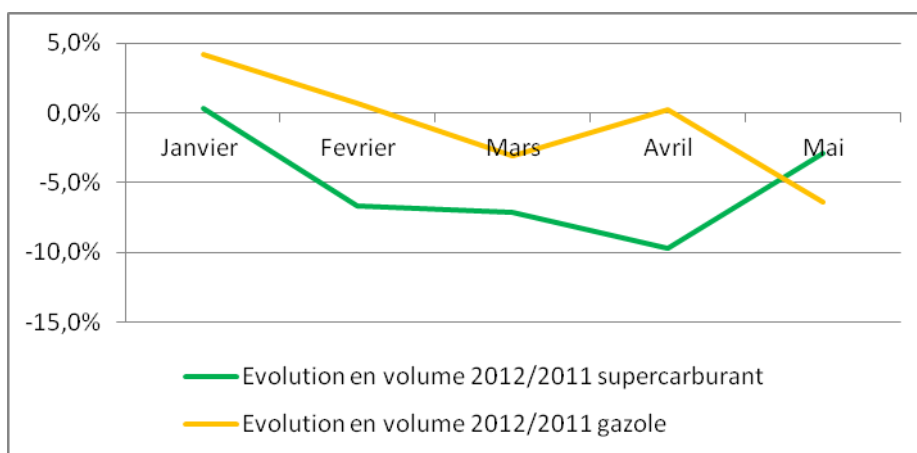
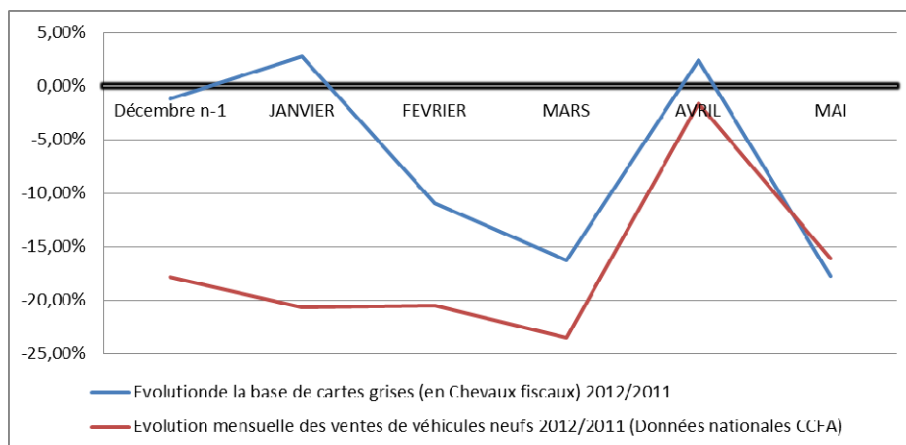


Etude FCL, ensemble des régions, données issues des comptes administratifs 2005 et 2011, ARF (recettes hors part TIPP « Grenelle » majoritairement imputée en investissement par les régions ; la Région Centre impute pour sa part cette recette en fonctionnement)

b/ La fiscalité indirecte également touchée par la crise économique

A l'atonie des assiettes de fiscalité directe s'ajoute le profil d'évolution à la baisse des recettes traditionnelles que constituent la TIPP ou les cartes grises, tant du fait de la volatilité des prix du carburant qui atteignent des records en 2012 que des politiques environnementales incitatives, comme la mise en place d'un nouveau plan pour le secteur automobile, axé sur le développement des véhicules propres. Or, cette évolution est particulièrement préjudiciable aux recettes régionales dans un contexte dans lequel, en raison du gel des dotations par l'Etat, l'essentiel de la dynamique des ressources devra désormais être tiré par les recettes fiscales.

Les six premiers mois de l'année 2012 ont vu un net ralentissement des bases de la fiscalité indirecte, aussi bien sur les cartes grises (les ventes d'automobiles sont en baisse) que sur les niveaux de consommation de carburant auxquelles s'appliquent les différentes fractions de TIPP. La tendance devrait se poursuivre en 2013 notamment par la mise en place d'un plan automobile axé sur les véhicules propres, exonérés de carte grise par la Région, et dont les faibles consommations (voire nulles pour les véhicules électriques) viendront renforcer les tendances à la baisse sur les produits des cartes grises et des consommations de carburants.



2) Une année 2013 marquée par la contrainte financière, entre participation des collectivités à l'effort de redressement et ralentissement économique

Dans un contexte de crise, les recettes de la Région continueront d'être affectées par le gel des dotations de l'Etat et une plus grande dépendance à la conjoncture économique suite aux dernières réformes. La participation des collectivités au nécessaire redressement des comptes nationaux se traduira par un nouveau pacte avec les collectivités.

a/ La participation des collectivités au nécessaire redressement des comptes nationaux dans un contexte économique qui se dégrade

La croissance de l'économie française s'est maintenue en 2011 au même rythme qu'en 2010 (+ 1,7 %). Mais les **perspectives économiques restent toujours moroses**, le gouvernement ayant révisé ses prévisions de croissance à 0,4% au mieux pour 2012 et inférieur à 1% pour 2013 (il tablait auparavant sur 0,5% en 2012 et 1,7% en 2013).

Sous l'impact de la crise qui affecte la plupart des partenaires européens, l'équation budgétaire restera complexe pour le gouvernement en 2013 alors même que les comptes doivent être assainis pour respecter les engagements de la France.

En effet, après avoir atteint un niveau exceptionnellement élevé en 2009 (7,5 % du PIB, soit 142 Md€) et 2010 (7,1 %, soit 137 Md€), le déficit public a été ramené à 5,2 % du PIB en 2011 (103 Md€). Malgré cette sensible diminution, il reste en effet à un niveau deux fois supérieur à celui qui permettrait de stabiliser la dette, qui a encore augmenté de 122 Md€ (soit de 82,3 % à 86,0 % du PIB) entre fin 2010 et fin 2011.

Toutes administrations publiques confondues, la dette publique brute en France a progressé de plus de 20 points de PIB depuis 2007 pour s'établir à 85,8 % du PIB au 31 décembre 2011. Elle devrait dépasser 90 % du PIB en 2012.

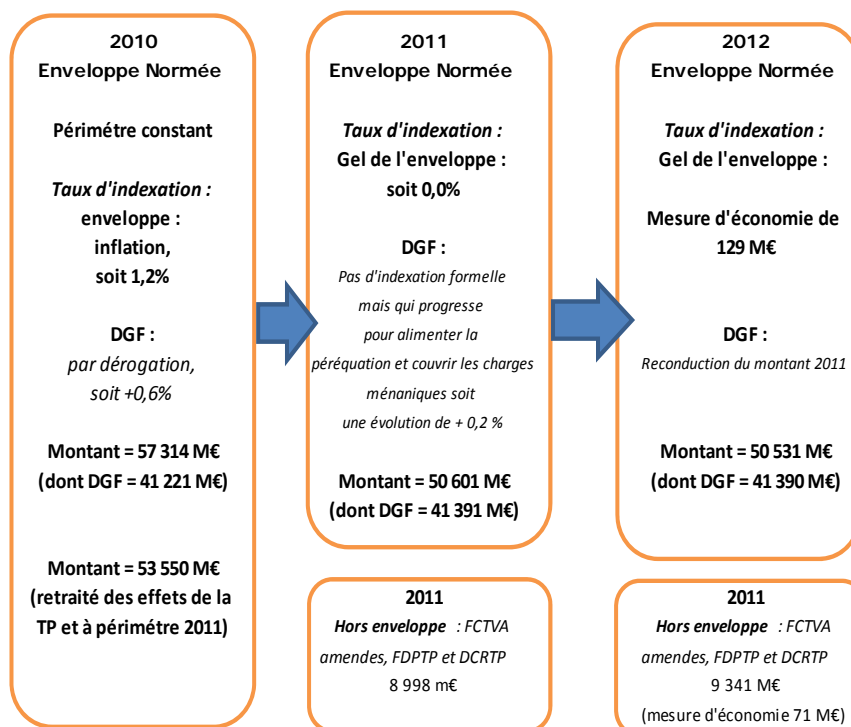
L'objectif poursuivi au niveau national de réduction incontournable du déficit et de la dette pour assurer la souveraineté financière de la France nécessite une participation prévisible de l'ensemble des administrations publiques. Par conséquent, si la France veut continuer à bénéficier de conditions d'emprunt favorables pour financer sa dette, elle doit en tout premier lieu retrouver le chemin de la croissance, tout en assurant le retour à l'équilibre des comptes publics fixé à l'horizon 2017 par le nouveau Président de la République.

b/ Un nouveau pacte de confiance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités territoriales

L'atteinte de ces objectifs ne pourra se faire qu'avec la maîtrise de l'évolution de l'ensemble des dépenses publiques, y compris les dépenses à destination des collectivités locales. Cet effort collectif est indispensable pour retrouver le chemin de l'équilibre budgétaire. L'ensemble des administrations publiques seraient donc mobilisées pour stabiliser les dépenses en volume sur la période 2012-2015, compte tenu de la révision à la baisse des perspectives de croissance. En conséquence, les dotations de l'Etat seraient gelées en valeur jusqu'en 2015.

Parallèlement, devrait être mis en place un nouveau « pacte de confiance et de solidarité entre l'Etat et les Collectivités Locales », dont les modalités seront définies lors de l'acte III de la décentralisation, en échange de plus d'autonomie et de responsabilités en faveur des régions.

Norme d'Evolution des concours financiers depuis 2010



source DGCL, Bureau des concours financiers

B – 2013, une année de transition en attendant l'acte III de la décentralisation et la restauration d'une plus grande autonomie financière des régions

La Région maintiendra son effort d'investissement à 290 millions d'euros et ses capacités d'intervention au service du développement économique et de l'emploi régional. Certaines réformes pourront avoir des effets sur la modernisation du cadre fiscal des régions : renforcement de la péréquation entre régions, restauration de l'autonomie financière par une actualisation des ressources fiscales des régions et un rétablissement du pouvoir de vote des taux, modernisation des bases en lien avec les compétences exercées. L'année 2013 apparaît ainsi comme une année de transition pour les finances régionales.

C – La préservation d'une gestion saine et rigoureuse des finances régionales

Depuis 2005, la région Centre s'est dotée d'objectifs financiers qui permettent de répondre aux impératifs de bonne gestion financière :

- un taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) autour de 30% ;
- une épargne nette supérieure à 150 M€, permettant d'autofinancer plus de la moitié des investissements régionaux;
- une capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) inférieure à 3 ans.

Ces choix de bonne gestion sont particulièrement pertinents dans la période actuelle de crise économique et financière.

1) Un contexte financier marqué par les difficultés liées à la crise

Le climat de défiance qui règne sur le marché interbancaire, le démembrement du principal établissement prêteur des collectivités territoriales, Dexia, et le renforcement des règles prudentielles imposées aux banques par le biais de la réglementation dite de « Bâle III », ont eu pour conséquence un assèchement brutal du crédit aux collectivités territoriales.

Les difficultés de financement se traduisent, pour toutes les strates de collectivités, par une réduction drastique des encours proposés au travers des lignes de trésorerie et un renchérissement de l'offre bancaire alors même que les taux d'intérêts sont historiquement bas.

Dans ces conditions, une double question est posée :

- celle de l'exécution budgétaire quotidienne, avec une remise en cause de l'objectif de « trésorerie zéro » généralement poursuivi par les plus grandes collectivités ;
- celle de la pérennité des investissements des collectivités alors même que ces dernières portent 75 % de l'investissement public national.

Compte tenu de ces contraintes, certaines collectivités sont déjà amenées à repenser leurs modalités de versements aux partenaires et organismes bénéficiaires de leurs dispositifs d'intervention mais également à revoir l'échéancier de certains investissements.

Dans le même temps, les grandes collectivités réfléchissent à la mise en œuvre de solutions alternatives au partenariat bancaire classique à travers le recours éventuel aux émissions obligataires.

La Région Centre a, pour sa part, anticipé au maximum les difficultés. Trois axes de travail ont été explorés :

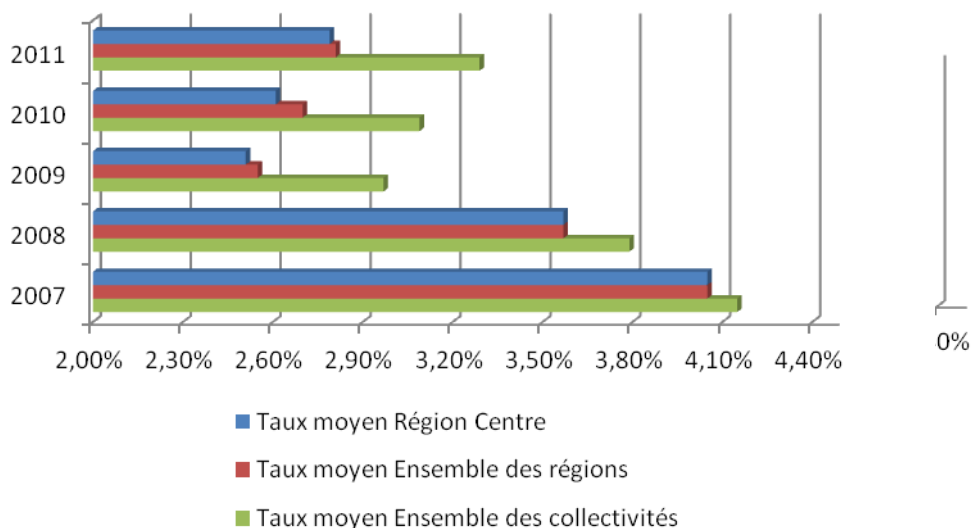
- le renouvellement des lignes de trésorerie a été sécurisé pour la période 2012-2013, même si les conditions financières afférentes restent extrêmement dégradées. De ce fait, la Région est contrainte désormais à verser ses subventions ou ses participations statutaires au moment le plus opportun et non par anticipation, afin de limiter les coûts liées à leur utilisation.
- des emprunts Long Terme ont été souscrits à hauteur de 65,9 M€ auprès de la Caisse des Dépôts. Ils sont mobilisables jusqu'au 31 décembre 2015.
Il convient de noter que ces contrats multi-index présentent des conditions financières nettement améliorées par rapport à des conventions « bancaires classiques » avec des marges proches de 100 points de base (pbs) alors que les dernières marges affichées par les autres partenaires bancaires se situent toujours au-dessus de 300 pbs.
D'autres discussions seront engagées d'ici la fin d'année 2012, notamment avec la BEI, dans l'objectif d'obtenir des financements dédiés à certains thèmes (lycées, efficacité énergétique...)
- Une dernière voie est à l'étude pour 2013 et vise à compléter « l'offre classique ». Il s'agit du recours direct au marché financier via l'émission éventuelle de billets de trésorerie ou d'obligations dont le format est actuellement à l'étude, cette dernière pouvant prendre la forme d'une émission obligataire « classique » ou d'une souscription auprès de la population. Le recours à cette voie dépendra du volume de prêt plus avantageux dont la Région pourra bénéficier par ailleurs.

2) Une gestion de dette équilibrée dans un contexte déséquilibré

Malgré les contraintes, la Région Centre a toujours mis en œuvre une stratégie de **gestion de dette équilibrée**. De grands principes de gestion de la dette régionale ont ainsi été édictés et continueront à s'appliquer en 2013 :

- l'exclusion de tout produit structuré risqué, avec un encours entièrement indexé sur les conventions les moins risquées de la Charte Gissler.
- Une attention particulière aux relations des banques prêteuses avec les pays qui encouragent les pratiques financières douteuses,
- un pilotage fin de la répartition taux fixe / taux variable, avec un encours actuellement sécurisé à plus de 69 % en taux fixe.

Cette gestion avisée a également permis une diminution du taux moyen de la dette, qui s'établit à seulement **2,68 %** et demeure depuis quelques années en dessous des taux moyens de l'ensemble des régions et des collectivités.



Le taux moyen sera néanmoins affecté en 2012 et 2013 par la hausse exponentielle des marges pratiquées par les banques, qui dépassent régulièrement 3 % depuis quelques mois.

Enfin, alors que l'effort d'investissement de la Région reste soutenu, le recours à l'emprunt est toujours limité. En effet, depuis 2005, le taux de couverture des dépenses d'investissement par l'emprunt s'est stabilisé autour de 27%, avant de descendre à moins de 24 % au BP 2012.

Les **orientations 2013 en matière de gestion de la dette** concerneront :

- **la recherche de nouveaux financements** : la Région portera une attention particulière aux prêts dédiés à certaines thématiques, proposant généralement des conditions financières plus attractives que les prêts classiques. C'est le cas pour plusieurs enveloppes déjà mises en place par la CDC ou la BEI.

La structure des contrats revêtira une importance toute particulière dans un contexte où les partenaires contraignent leur offre notamment en termes de durée d'amortissement (généralement proposée sur 15 ans) mais également de profil de remboursement de l'encours. Ainsi, les contrats multi-index sur des durées longues (20 ans) seront privilégiés afin de lisser autant que possible le remboursement de la dette dans une logique d'optimisation des ratios de gestion financière retenus par la Région.

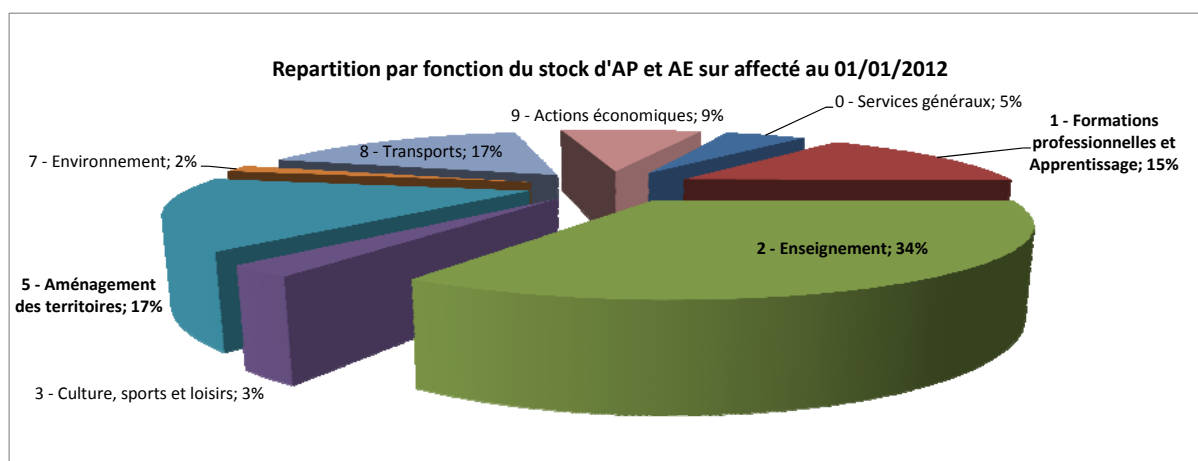
Enfin, dans une logique de diversification de ces sources de financement, la piste de l'émission obligataire, auprès des particuliers ou des partenaires institutionnels, pourra être explorée si les conditions de marché le permettent.

- **la gestion du stock de dette existant**, dans une logique d'optimisation des conventions souscrites antérieurement à des conditions de marges encore très favorables.

Annexe 1 : gestion pluriannuelle

La Région gère en pluri-annualité 85,5 % de sa section d'investissement (autorisations de programme) depuis 1993 et 14,5% de sa section de fonctionnement (autorisations d'engagement) depuis 2005.

En établissant une répartition par fonction (selon la M71) du stock d'affectation d'AP et d'AE restant à mandater, il est constaté que les compétences obligatoires et les priorités régionales (fonctions 1, 2, 5) représentent 66 % du stock total.



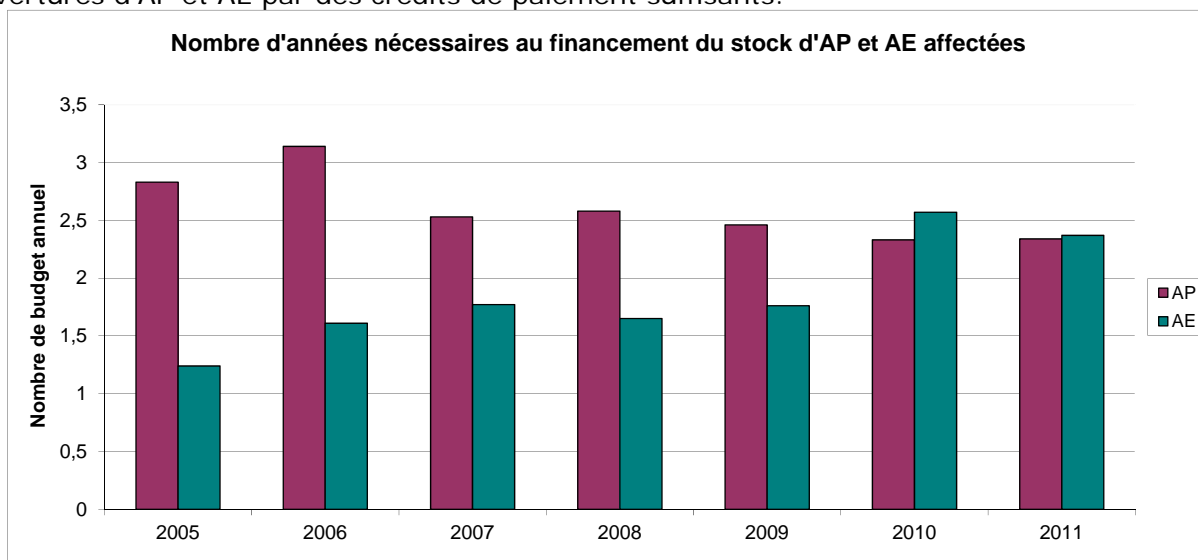
Le **ratio de couverture des AP et AE affectées** constitue une fourchette médiane de l'engagement régional dans la mesure où l'affectation correspond à une réserve de crédits destinée à la réalisation d'une opération identifiée et évaluée.

Cet indicateur, purement informatif, s'entend en termes de durée. Plus la durée est courte, plus la collectivité est en capacité d'honorer ses dépenses. Toutefois, une durée trop courte signifierait une mauvaise approche de la gestion pluriannuelle des AP et AE / CP.

Au 01/01/2012, **2,34 années de crédits de paiement sont nécessaires pour financer le stock**, à volume de mandatement constant et sans inscrire de nouvelles AP.

Pour le fonctionnement, le ratio est quasi identique (2,37).

L'objectif est de stabiliser ces ratios à ces niveaux pour être en constante capacité de couvrir les ouvertures d'AP et AE par des crédits de paiement suffisants.



Annexe 2

Soldes Intermédiaires de Gestion

avec gestion déléguée des fonds européens

	BP 2004	BP 2005	BP 2006	BP 2007	BP 2008	BP 2009	BP 2010	BP 2011	BP 2012
EPARGNE DISPONIBLE									
+ Recettes de gestion	544 764 300	618 118 000	698 061 000	740 995 800	798 204 700	835 057 600	832 982 374	867 270 000	881 936 300
- Dépenses de gestion	362 925 027	402 628 400	478 103 000	511 874 900	580 596 000	618 987 100	627 817 835	635 535 000	649 655 700
<i>dont interventions régionales</i>	325 563 900	361 196 000	434 512 500	464 464 600	526 812 200	562 054 100	569 165 485	575 154 500	588 719 400
<i>dont moyens généraux</i>	37 361 127	41 432 400	43 590 500	47 410 300	53 783 800	55 987 100	58 652 350	60 380 500	60 936 300
= Epargne de gestion	181 839 273	215 489 600	219 958 000	229 120 900	217 608 700	216 070 500	205 164 539	231 735 000	232 280 600
- Intérêts de la dette	12 950 000	12 800 000	14 900 000	16 400 000	18 400 000	20 100 000	18 100 000	19 900 000	20 828 000
= Epargne brute	168 889 273	202 689 600	205 058 000	212 720 900	199 208 700	195 970 500	187 064 539	211 835 000	211 452 600
- Remboursement de la dette en capital	21 962 673	24 900 000	28 600 000	30 800 000	35 600 000	36 000 000	41 300 000	43 300 000	43 805 000
= Epargne disponible (nette)	146 926 600	177 789 600	176 458 000	181 920 900	163 608 700	159 970 500	145 764 539	168 535 000	167 647 600
+ Dépenses d'investissement	270 810 600	321 202 800	326 587 500	330 392 000	321 740 700	307 560 700	307 560 700	325 936 900	313 557 200
<i>dont interventions régionales</i>	267 239 600	318 386 000	323 937 500	328 151 900	319 605 700	304 738 700	304 913 200	322 635 700	310 780 600
<i>dont moyens généraux</i>	3 571 000	2 816 800	2 650 000	2 240 100	2 135 000	2 822 000	2 647 500	3 301 200	2 776 600
- Recettes d'investissement	45 884 000	63 613 200	62 429 500	63 472 000	75 332 000	66 144 300	73 296 161	74 401 900	71 909 600
= Besoin de financement en investissement	224 926 600	257 589 600	264 158 000	266 920 000	246 408 700	241 416 400	234 264 539	251 535 000	241 647 600
EMPRUNT	78 000 000	79 800 000	87 700 000	85 000 000	82 800 000	80 500 000	88 500 000	83 000 000	74 000 000

réintégration des dépenses de personnel des agents des lycées
dans le montant des interventions régionales

Annexe 3

Population

<i>En millions d'habitants</i>	Totale recensement de 1999	Totale estimation 2003 *	Totale estimation 2008*	Active en 1999	% actifs dans total	Evolution population totale 1999 ⇒ 2003	Evolution population totale 2003 ⇒ 2007	Population 2012
Alsace	1,734	1,775	1,815	0,824	48%	2,4%	2,3%	1,843
Aquitaine	2,908	2,988	3,119	1,292	44%	2,8%	4,4%	3,206
Auvergne	1,309	1,314	1,335	0,579	44%	0,4%	1,6%	1,343
Bourgogne	1,610	1,612	1,628	0,711	44%	0,1%	1,0%	1,642
Bretagne	2,906	2,978	3,094	1,262	43%	2,5%	3,9%	3,175
Centre	2,440	2,467	2,519	1,109	45%	1,1%	2,1%	2,539
Champagne-Ardenne	1,342	1,337	1,338	0,603	45%	-0,4%	0,1%	1,338
Franche-Comté	1,117	1,131	1,150	0,502	45%	1,3%	1,7%	1,168
Languedoc-Roussillon	2,296	2,402	2,534	0,957	42%	4,6%	5,5%	2,611
Limousin	0,711	0,711	0,730	0,142	20%	0,0%	2,7%	0,742
Lorraine	2,310	2,319	2,335	1,012	44%	0,4%	0,7%	2,350
Midi-Pyrénées	2,552	2,638	2,776	1,133	44%	3,4%	5,2%	2,863
Nord-Pas-de-Calais	3,997	4,013	4,018	1,616	40%	0,4%	0,1%	4,033
Basse-Normandie	1,422	1,436	1,456	0,627	44%	1,0%	1,4%	1,471
Haute-Normandie	1,780	1,787	1,811	0,807	45%	0,4%	1,3%	1,833
Pays de la Loire	3,222	3,312	3,450	1,458	45%	2,8%	4,2%	3,539
Picardie	1,858	1,869	1,894	0,839	45%	0,6%	1,3%	1,911
Poitou-Charentes	1,640	1,668	1,724	0,717	44%	1,7%	3,4%	1,761
PACA	4,506	4,665	4,815	1,928	43%	3,5%	3,2%	4,889
Rhône-Alpes	5,645	5,814	6,021	2,602	46%	3,0%	3,6%	6,174
TOTAL métropole (hors Ile-de-France et Corse)	47,305	48,236	49,562	20,720	44%	2,0%	2,7%	50,431
MOYENNE	2,365	2,412	2,478	1,036	43,1%	1,6%	2,7%	2,522

* Estimation de population

Annexe 4

RECETTES BP 2012									
<i>en millions d'euros</i>	Total		Investissement		Fonctionnement	% Investissement hors emprunt dans total	% Emprunt dans total	% Fonctionnement dans total	emprunt prévu 2012
	avec emprunt	hors emprunt	avec emprunt	hors emprunt					
Alsace	753	667	150,63	64	603	8%	12%	80%	87
Aquitaine	1 352	1 106	354,12	108	998	8%	18%	74%	246
Auvergne	668	584	156,80	72	512	11%	13%	77%	85
Bourgogne	826	676	223,05	73	603	9%	18%	73%	150
Bretagne	1 250	1 064	277,72	93	972	7%	15%	78%	185
Centre	1 028	954	174,91	101	853	10%	7%	83%	74
Champagne-Ardenne	615	538	131,50	55	484	9%	12%	79%	77
Franche-Comté	500	466	70,03	36	430	7%	7%	86%	34
Languedoc-Roussillon	1 152	953	287,79	88	865	8%	17%	75%	200
Limousin	459	376	116,05	34	343	7%	18%	75%	82
Lorraine	1 032	932	199,46	99	833	10%	10%	81%	100
Midi-Pyrénées	1 170	1 070	214,47	115	956	10%	9%	82%	100
Nord-Pas-de-Calais	2 048	1 645	571,28	168	1 477	8%	20%	72%	404
Basse-Normandie	708	586	186,37	65	522	9%	17%	74%	122
Haute-Normandie	838	724	178,56	64	660	8%	14%	79%	114
Pays de la Loire	1 388	1 168	334,68	115	1 053	8%	16%	76%	220
Picardie	960	839	244,99	124	715	13%	13%	74%	121
Poitou-Charentes	685	606	136,29	57	549	8%	12%	80%	79
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 972	1 735	371,97	135	1 600	7%	12%	81%	237
Rhône-Alpes	2 440	2 047	509,49	117	1 930	5%	16%	79%	392
TOTAL	21 844	18 736	4 890	1 782	16 954	8%	14%	78%	3 108

Depuis le 1er trimestre 2011, la part Grenelle de la TIPP peut être affectée en investissement ou en fonctionnement. La décision n'étant pas identique pour toutes les régions, Pour assurer la comparabilité des Régions, il a été décidé d'affecter cette nouvelle recette en investissement dans ces annexes. **Les chiffres de la Région Centre n'y font pas exception, même si cette ressource a été votée en fonctionnement au BP 2012.**

Annexe 5

en millions d'euros

	Part des dotations de l'Etat dans les ressources des collectivités pour le BP 2012 (hors FCTVA)										Part/ressources
	DGF ⁽¹⁾	DGD ⁽²⁾	DRES ⁽³⁾	DFPA ⁽⁴⁾	Dotations S. ⁽⁵⁾	TIPP comp ⁽⁶⁾	DCRTP ⁽⁷⁾	FNGIR ⁽⁸⁾	AC ⁽⁹⁾	Total	
Alsace	189,29	24,90	23,51	46,30	18,93	80,82	22	8	3	414,06	54,97%
Aquitaine	268,50	16,67	24,60	83,05	30,09	137,41	47	46	9	653,29	48,32%
Auvergne	143,66	10,23	11,10	39,53	15,00	78,00	31	30	5	358,22	53,59%
Bourgogne	171,94	17,70	15,22	47,83	18,32	82,15	12	12	7	377,65	45,74%
Bretagne	259,32	19,61	20,96	72,28	29,50	152,20	27	26	11	607,08	48,59%
Centre	240,66	18,69	22,56	72,08	30,93	115,00	25	24	9	548,65	53,38%
Champagne-Ardenne	131,30	27,14	17,84	42,22	11,79	70,00	16	16	5	332,17	54,01%
Franche-Comté	116,90	10,10	16,20	35,00	14,50	65,10	23	23	3	303,90	60,81%
Languedoc-Roussillon	234,58	17,55	19,16	75,88	12,85	103,38	60	59	8	581,66	50,47%
Limousin	118,00	4,59	6,76	17,35	10,82	62,30	17	17	4	253,48	55,27%
Lorraine	217,79	26,33	22,75	61,86	30,00	137,70	25	25	5	546,64	52,97%
Midi-Pyrénées	255,00	13,70	20,70	38,00	24,50	128,60	66	65	10	611,38	52,25%
Nord-Pas-de-Calais	364,77	46,93	41,89	118,52	47,02	210,07	92	91	12	1012,94	49,45%
Basse-Normandie	118,59	5,20	12,78	48,99	16,90	79,22	38	38	5	357,74	50,52%
Haute-Normandie	150,87	7,71	19,73	72,63	18,50	90,85		99	n/c	458,82	54,72%
Pays-de-Loire	263,00	16,90	23,12	104,35	44,15	140,00	16	16	8	622,92	44,89%
Picardie	222,01	29,20	51,68	60,00	9,50	95,00	28	28	8	522,79	54,46%
Poitou-Charentes	144,52	5,48	15,73	55,13	31,29	84,20	12	12	9	360,73	52,66%
PACA	408,96	26,24	31,51	133,80	45,07	184,27	68	67	9	964,03	48,87%
Rhône-Alpes	581,00	39,00	45,00	138,00	71,00	248,00	72	24	7	1218,20	49,93%
Moyenne											51,79%

- (1) Dotation Générale de Fonctionnement
 (2) Dotation Générale de Décentralisation
 (3) Dotation Régionale d'Équipement Scolaire
 (4) Dotation de Formation Professionnelle et Apprentissage (+ Dotation de Gestion des Indemnités des Apprentis)
 (5) "Dotations spécifiques" : Fond National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage + part Contrat d'Objectif et de Moyens du FNDMA + Participation des familles aux dépenses d'hébergement et de restauration (ex FARPI)
 (6) Part compensation de la TIPP
 (7) Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
 (8) Fond National de Garantie Individuelle de Ressources
 (9) "Autres compensations" : Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale + Dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale.

Annexe 6

FISCALITE DIRECTE BP 2012								
<i>en millions d'euros</i>	TOTAL		Dont produit CVAE et IFR		Dont dotations de compensations fiscales			
	M€	% dans recettes de fonctionnement	M€	% dans recettes de fonctionnement	M€	FNGIR	DCRTP	% dans recettes de fonctionnement
Alsace	137	23%	106	18%	30	8	22	5%
Aquitaine	270	27%	177	18%	93	46	47	9%
Auvergne	125	24%	64	13%	61	30	31	12%
Bourgogne	131	22%	107	18%	25	12	12	4%
Bretagne	221	23%	168	17%	53	27	26	5%
Centre	209	24%	160	19%	49	24	25	6%
Champagne-Ardenne	109	22%	77	16%	32	16	16	7%
Franche-Comté	110	26%	64	15%	46	23	23	11%
Languedoc-Roussillon	241	28%	123	14%	118	59	60	14%
Limousin	69	20%	35	10%	34	17	17	10%
Lorraine	172	21%	122	15%	50	25	25	6%
Midi-Pyrénées	293	31%	162	17%	131	65	66	14%
Nord-Pas-de-Calais	403	27%	219	15%	184	91	92	12%
Basse-Normandie	143	27%	77	15%	66	36	30	13%
Haute-Normandie	208	32%	110	17%	99	99		15%
Pays-de-Loire	244	23%	212	20%	31	16	16	3%
Picardie	163	23%	108	15%	55	28	28	8%
Poitou-Charentes	117	21%	93	17%	24	12	12	4%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	415	26%	281	18%	134	67	68	8%
Rhône-Alpes	468	24%	372	19%	96	24	72	5%
MOYENNE	212,4	25%	141,9	16%	70,6	36,22	36,2	9%

Annexe 7

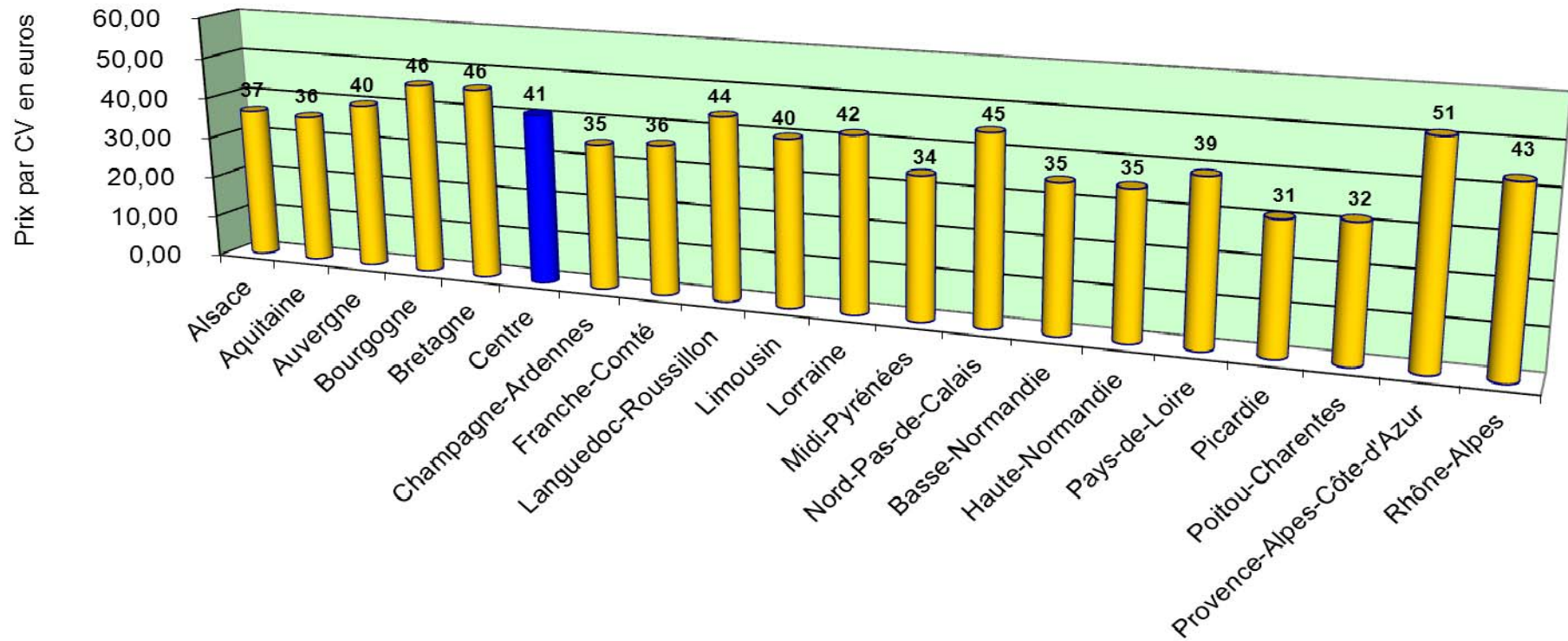
PRODUIT FISCALITE INDIRECTE BP 2012								
	Produit total	% dans recettes de fonctionnement	dont carte grise		dont permis conduire		Taxe d'apprentissage	TIPP*
			tarif	produit en M€	tarif	produit en M€		
Alsace	113	19%	36,50	55		0	20,40	37,10
Aquitaine	202	20%	36,00	99		0	33,32	69,65
Auvergne	93	18%	40,00	46		0	16,50	30,80
Bourgogne	118	20%	46,00	60		0	17,63	39,88
Bretagne	218	22%	46,00	112		0	33,50	72,30
Centre	167	20%	41,00	82		0	26,53	58,00
Champagne-Ardenne	90	19%	35,00	40		0	15,40	34,70
Franche-Comté	73	17%	36,00	37		0,0	11,40	25,20
Languedoc-Roussillon	179	21%	44,00	96		0	26,70	56,00
Limousin	49	14%	40,00	23	26,6 €	0,3	8,40	17,30
Lorraine	152	18%	42,00	80		0	30,60	42,00
Midi-Pyrénées	167	17%	34,00	82		0	26,00	59,00
Nord-Pas-de-Calais	239	16%	45,00	133		0	39,89	65,67
Basse-Normandie	95	18%	35,00	43		0	18,50	33,50
Haute-Normandie	115	17%	35,00	57		0	19,07	39,00
Pays-de-Loire	233	22%	39,00	113		0	41,00	78,80
Picardie	124	17%	31,00	65		0	17,00	41,50
Poitou-Charentes	79	14%	31,80	52	25,0 €	1	26,50	0,00
Provence-Alpes-Côte d'Azur	366	23%	51,20	216		0	51,40	98,90
Rhône-Alpes	342	18%	43,00	225		0	54,50	62,00
MOYENNE	161	19%	39,38	86	25,8 €	0	26,71	48,06

* TIPP modulation + part Grenelle

Moyenne "brute", la moyenne pondérée par la population donne 40,8 €

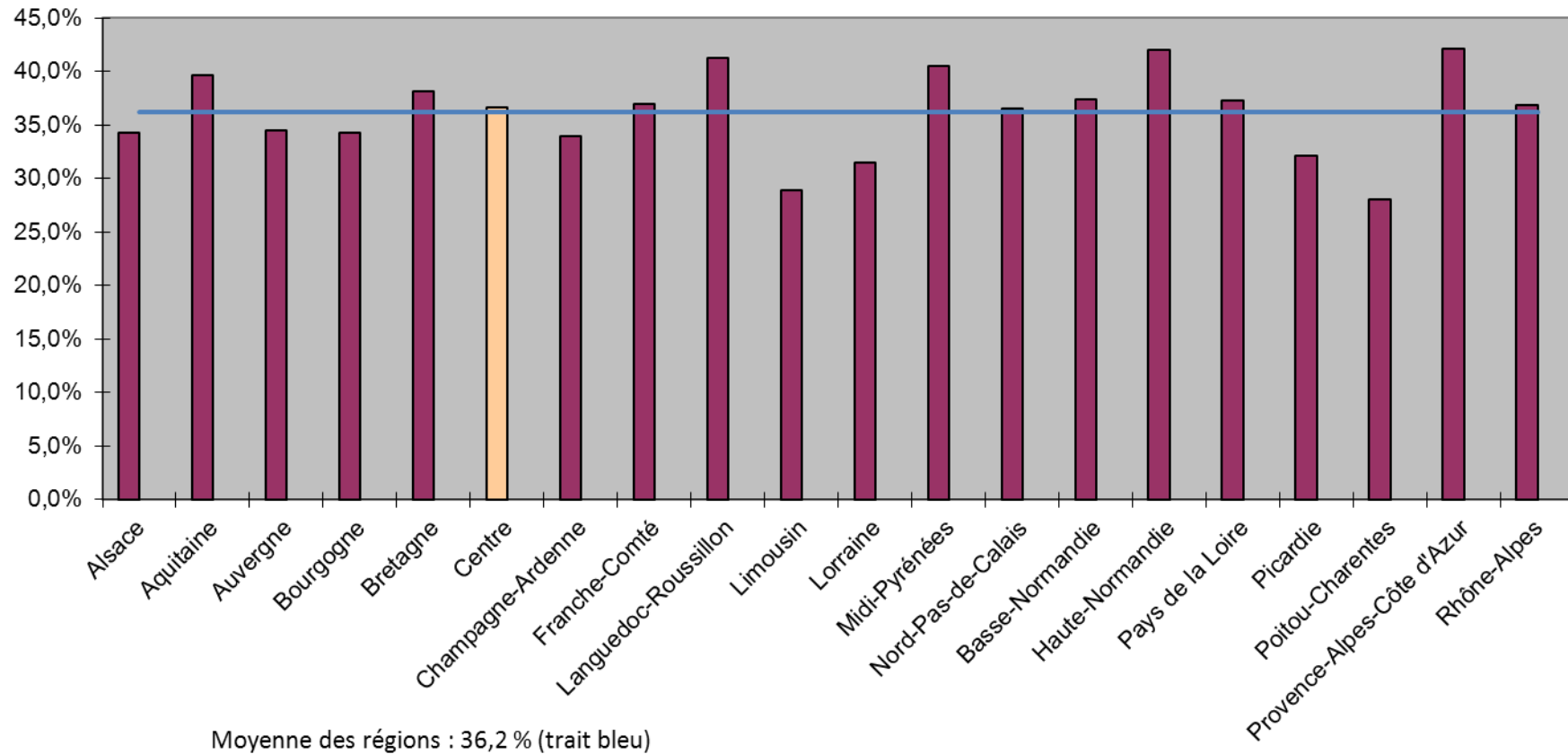
Annexe 8

Tarif des cartes grises (BP 2012)



Annexe 9

Part des ressources propres dans les ressources totales hors emprunt BP 2012

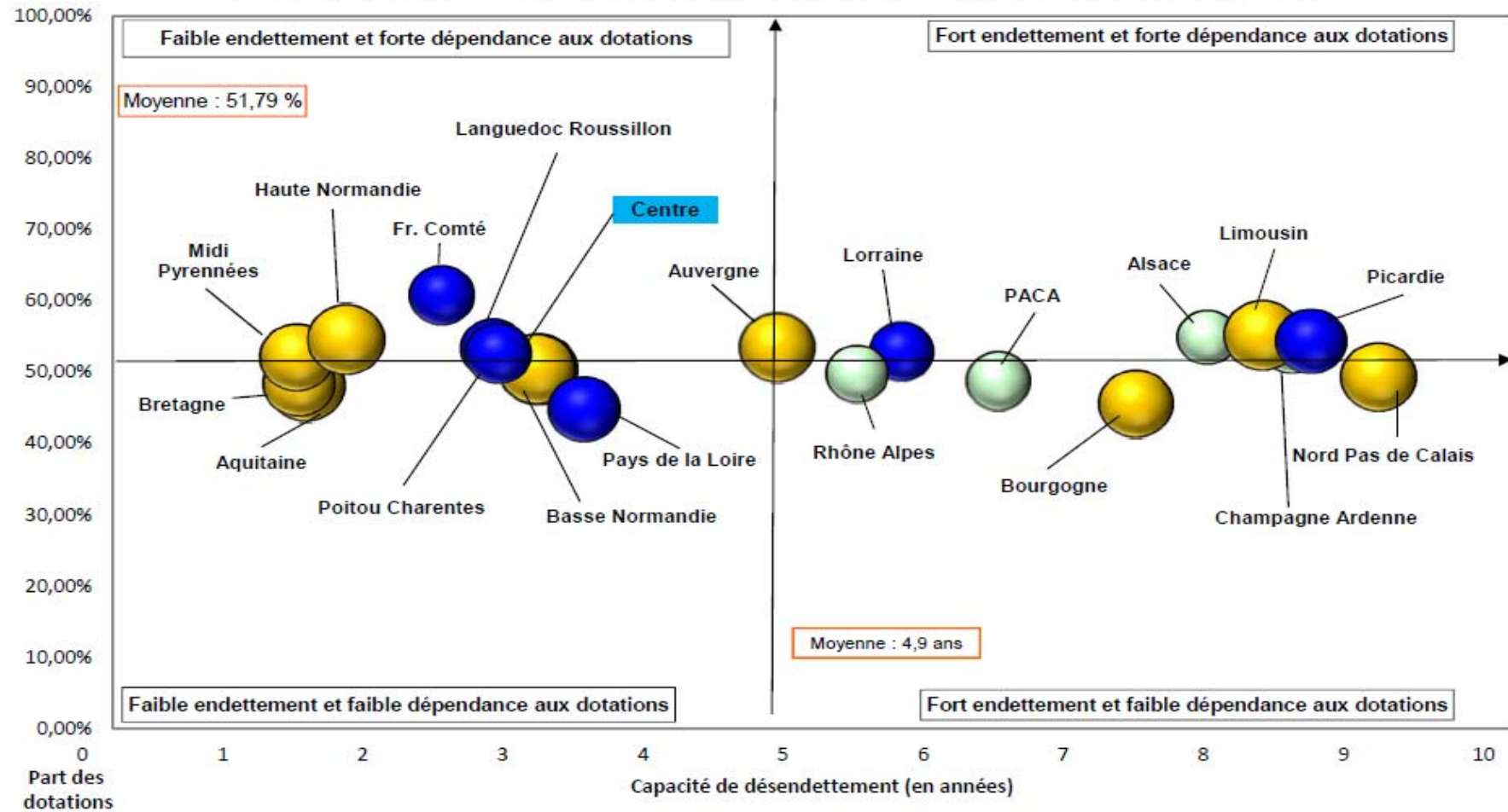


Les ressources propres sont composées de la fiscalité directe propre (CVAE + IFR) et de la fiscalité indirecte (carte grise, permis de conduire, TIPP part modulation et Grenelle).

Pour calculer la part des ressources propres dans les ressources totales il suffit de diviser les ressources propres par les recettes totales hors emprunt.

Annexe 10

ENDETTEMENT ET DEPENDANCE DES REGIONS AUX DOTATIONS DE L'ETAT (BP 2012)



**Dépenses d'investissement :
(hors dette)**

inférieures à 120€/hab



entre 120€/hab et 150€/hab



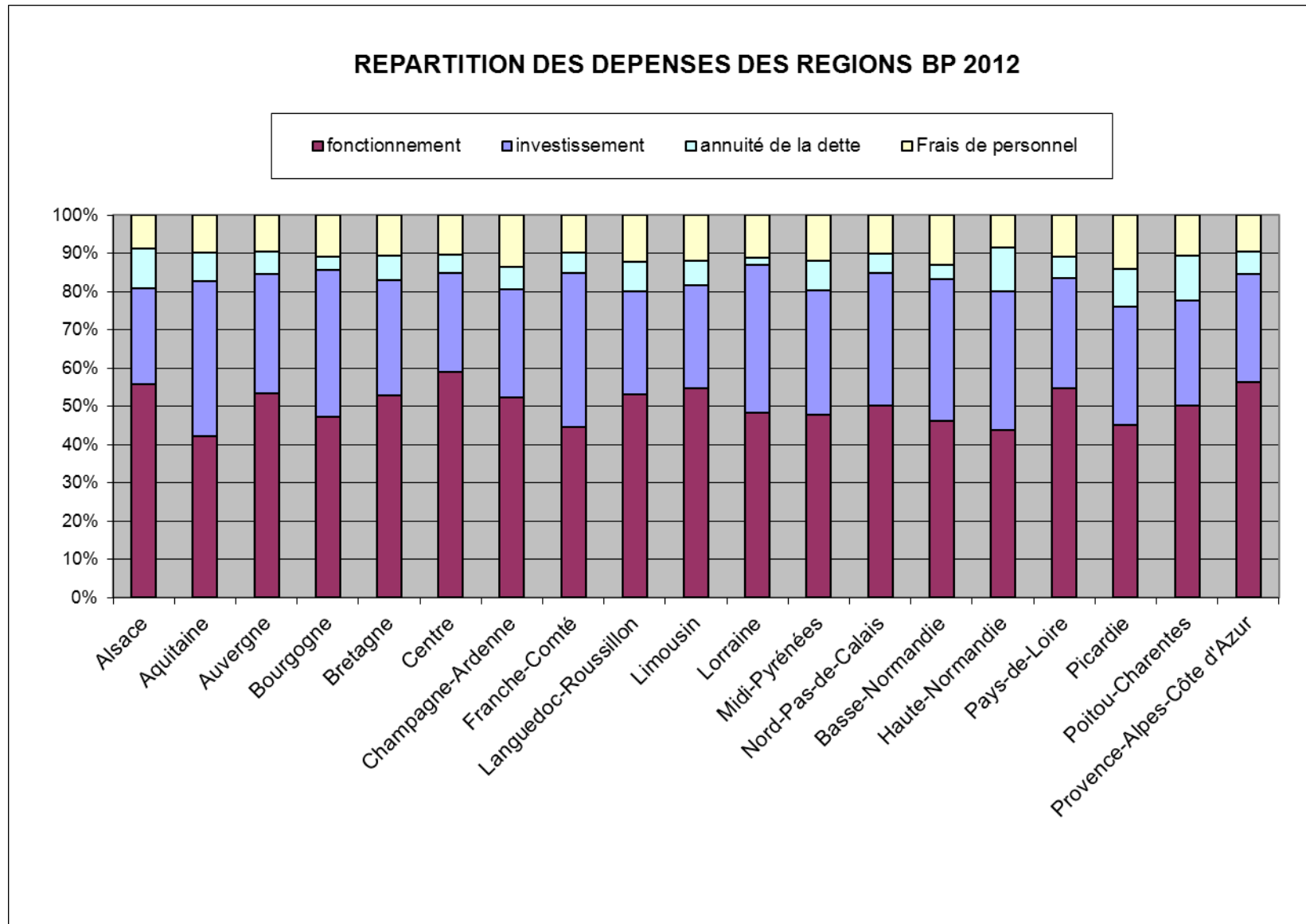
supérieures à 150€/hab



Annexe 11

DEPENSES BP 2012									
	Total		Investissement			Fonctionnement		% Fonctionnement	% Investissement
	M€	€/habitant	M€	hors dette	€/habitant	M€	€/habitant	dans total	dans total
Alsace	753	409	247	194	105	506	275	67%	33%
Aquitaine	1 352	422	611	567	177	741	231	55%	45%
Auvergne	668	498	263	217	162	405	302	61%	39%
Bourgogne	826	503	292	261	159	534	325	65%	35%
Bretagne	1 250	394	510	477	150	739	233	59%	41%
Centre	1 028	405	357	314	123	670	264	65%	35%
Champagne-Ardenne	615	460	180	158	118	435	325	71%	29%
Franche-Comté	500	428	159	144	123	340	291	68%	32%
Languedoc-Roussillon	1 152	441	506	471	180	646	247	56%	44%
Limousin	459	618	146	127	171	313	421	68%	32%
Lorraine	1 032	439	324	283	120	708	301	69%	31%
Midi-Pyrénées	1 170	409	468	455	159	702	245	60%	40%
Nord-Pas-de-Calais	2 048	508	770	663	164	1 279	317	62%	38%
Basse-Normandie	708	481	273	247	168	435	296	61%	39%
Haute-Normandie	838	457	333	313	171	505	276	60%	40%
Pays-de-Loire	1 388	392	607	527	149	780	221	56%	44%
Picardie	960	502	314	279	146	646	338	67%	33%
Poitou-Charentes	690	392	251	226	128	439	249	64%	36%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 972	403	650	570	117	1 322	270	67%	33%
Rhône-Alpes	2 440	395	786	696	113	1 654	268	68%	32%
TOTAL	21 849	433	8049	7187	160	13 801	274	63%	37%

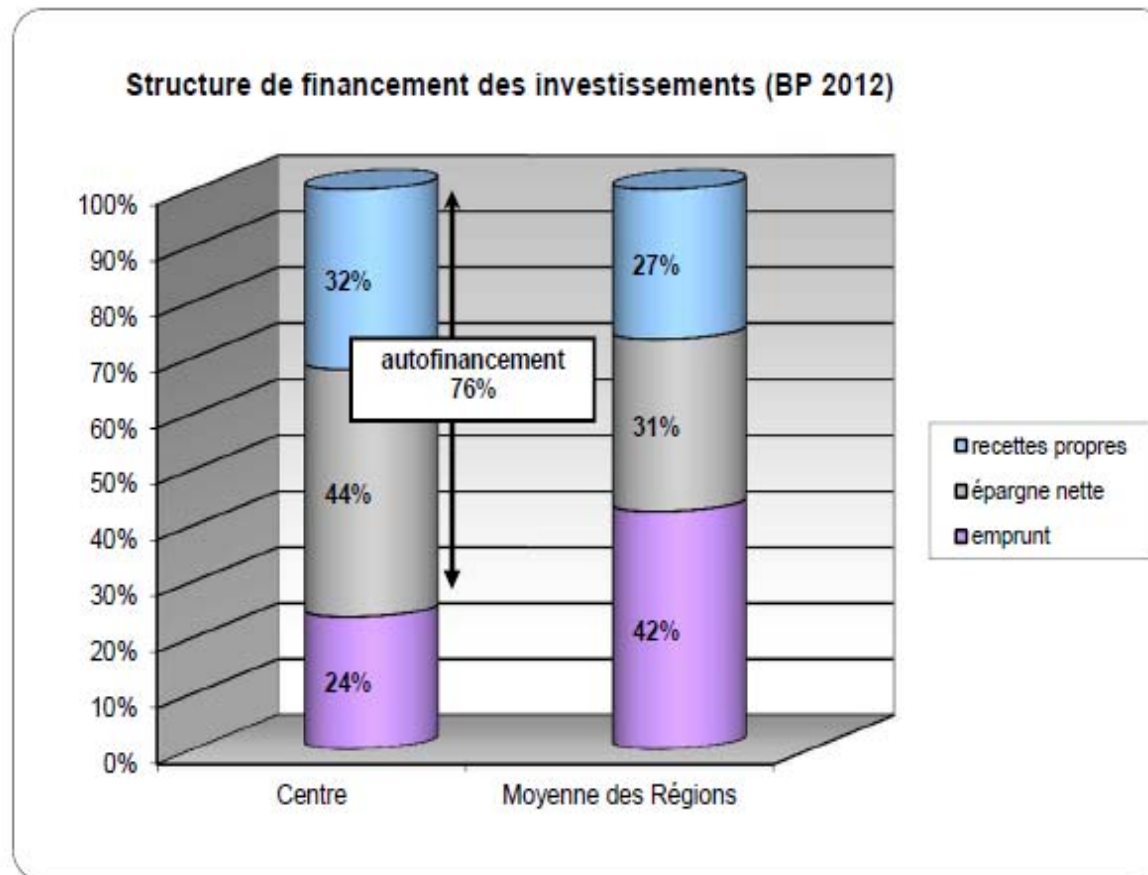
Annexe 12



Annexe 13

FRAIS DE PERSONNEL BP 2012			
	Total en M€	€/Habitant	% dans dépenses de fonctionnement
Alsace	68	36,8	13,4%
Aquitaine	138	43,1	18,6%
Auvergne	65	48,2	16,0%
Bourgogne	79	48,0	14,8%
Bretagne	136	42,7	18,4%
Centre	110	43,5	16,5%
Champagne-Ardenne	63	47,4	14,6%
Franche-Comté	69	58,8	20,2%
Languedoc-Roussillon	114	43,8	17,7%
Limousin	58	77,7	18,4%
Lorraine	125	53,2	17,7%
Midi-Pyrénées	132	46,1	18,8%
Nord-Pas-de-Calais	241	59,8	18,9%
Basse-Normandie	73	49,4	16,7%
Haute-Normandie	109	59,5	21,6%
Pays-de-Loire	123	34,7	15,7%
Picardie	105	55,1	16,3%
Poitou-Charentes	102	57,9	23,2%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	223	45,6	16,9%
Rhône-Alpes	238	38,9	14,4%
MOYENNE	119	49,5	17,4%

Annexe 14



Annexe 15

EPARGNE BRUTE BP 2012				
	Montant brut M€	€/habitant	Taux d'épargne	Capacité de désendettement 2012
Alsace	96	52	16%	7 ans et 10 mois
Aquitaine	257	80	26%	1 an et 5 mois
Auvergne	106	79	21%	4 ans et 9 mois
Bourgogne	69	42	11%	7 ans et 4 mois
Bretagne	233	73	24%	1 an et 4 mois
Centre	182	72	21%	3 ans et 2 mois * redressé à 2 ans et 9 mois avec prise en compte de la TIPP Grenelle en fonctionnement
Champagne-Ardenne	48	36	10%	8 ans et 5 mois
Franche-Comté	89	77	21%	2 ans et 4 mois
Languedoc-Roussillon	219	84	25%	3 ans
Limousin	30	40	9%	8 ans et 3 mois
Lorraine	124	53	15%	5 ans et 8 mois
Midi-Pyrénées	253	89	27%	1 an et 4 mois
Nord-Pas-de-Calais	198	49	13%	9 ans
Basse-Normandie	87	59	17%	3 ans
Haute-Normandie	155	84	23%	1 an et 8 mois
Pays-de-Loire	273	77	26%	3 ans et 4 mois
Picardie	69	36	10%	8 ans et 7 mois
Poitou-Charentes	110	62	20%	2 ans et 4 mois
Provence-Alpes-Côte d'Azur	279	57	17%	6 ans et 4 mois
Rhône-Alpes	276	45	14%	5 ans et 4 mois
MOYENNE	158	62	18%	4 ans et 9 mois

* Pour la comparabilité des Régions, le calcul tient compte de la prise en compte de la TIPP Grenelle en investissement.
Le montant de celle-ci au BP 2012 soit 30 M€ n'est donc pas pris en compte dans le calcul de l'épargne brute. En redressant ce calcul l'épargne brute ressort donc à 212 M€, la capacité de désendettement de la Région Centre ressort donc à 2,73 ans soit 2 ans et 9 mois

Annexe 16

ENCOURS DETTE BP 2012			
	montant M€	€/habitant	encours/recettes fonctionnement
Alsace	753,5	409	125,0%
Aquitaine	353,3	110	35,4%
Auvergne	503,8	375	98,5%
Bourgogne	501,9	306	83,3%
Bretagne	308,6	97	31,8%
Centre	576,9	227	67,6%
Champagne-Ardenne	408,1	305	84,4%
Franche-Comté	210,1	180	48,9%
Languedoc-Roussillon	664,6	255	76,9%
Limousin	245,7	331	71,7%
Lorraine	700,6	298	84,2%
Midi-Pyrénées	332,3	116	34,8%
Nord-Pas-de-Calais	1 792,5	444	121,4%
Basse-Normandie	263,3	179	50,5%
Haute-Normandie	258,1	141	39,1%
Pays-de-Loire	918,9	260	87,3%
Picardie	590,3	309	82,6%
Poitou-Charentes	302,3	172	55,1%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 759,7	360	109,9%
Rhône-Alpes	1 469,5	238	76,1%
MOYENNE	645,7	256	73,2%

Annexe 17

ANNUITE DETTE (INTERETS ET CAPITAL) BP 2012			
	montant M€	€/habitant	% des recettes réelles de fonctionnement
Alsace	78,9	42,8	13,1%
Aquitaine	105,3	32,9	10,6%
Auvergne	66,7	49,7	13,0%
Bourgogne	50,6	30,8	8,4%
Bretagne	43,3	13,7	4,5%
Centre	64,6	25,5	7,6%
Champagne-Ardenne	28,6	21,4	5,9%
Franche-Comté	30,2	25,8	7,0%
Languedoc-Roussillon	64,1	24,6	7,4%
Limousin	37,3	50,3	10,9%
Lorraine	66,5	28,3	8,0%
Midi-Pyrénées	20,5	7,2	2,1%
Nord-Pas-de-Calais	163,1	40,5	11,0%
Basse-Normandie	36,2	24,6	6,9%
Haute-Normandie	30,6	16,7	4,6%
Pays-de-Loire	168,4	47,6	16,0%
Picardie	55,9	29,3	7,8%
Poitou-Charentes	71,6	40,6	13,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	242,2	49,5	15,1%
Rhône-Alpes	141,2	22,9	7,3%
MOYENNE	78,30	31,2	9,0%

Annexe 18

